



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
PARACHUTISME

Mesdames, Messieurs,
Les Directeurs Techniques

JMS/CR/97/

Paris, le 9 Octobre 1997

OBJET : Ouverture Intempestive de conteneur secours

DIRECTIVE TECHNIQUE N°7

Par mesure de sécurité, suite à de nombreux témoignages et accidents liés aux ouvertures intempestives de parachutes de secours et en attente des résultats de l'enquête concernant l'accident mortel survenu le 06/09/97 à CALVI, les mesures préventives suivantes s'imposent :

- Sensibilisation des utilisateurs de parachutes du type ATOM sur les faiblesses de conception de leur conteneur secours :
 - Mobilité du rabat de protection le rendant inefficace dans sa fonction.
 - Broches de verrouillage proéminentes et exposées.
- Interdiction de sortie en position flotteur sur porte latérale aux utilisateurs de ces mêmes matériels.

Jean-Marc SEURIN
Directeur Technique National

Association reconnue
d'utilité publique
par Décret du 2 mai 1986
sous la tutelle du Ministère
de la Jeunesse et des Sports
et affiliée au C.N.O.S.F

35, rue Saint Georges
7 5 0 0 9 P A R I S
C.C.P. n° 7692-23 T PARIS
N° SIRET 784 405 912 00014
A P E 9 2 6 C
Tél : (1) 44 53 75 00
Fax : (1) 48 78 45 42
3 6 1 5 F F P

Copie : Président FFP
Membres DTN
CTR
CTP
Jean COUPE